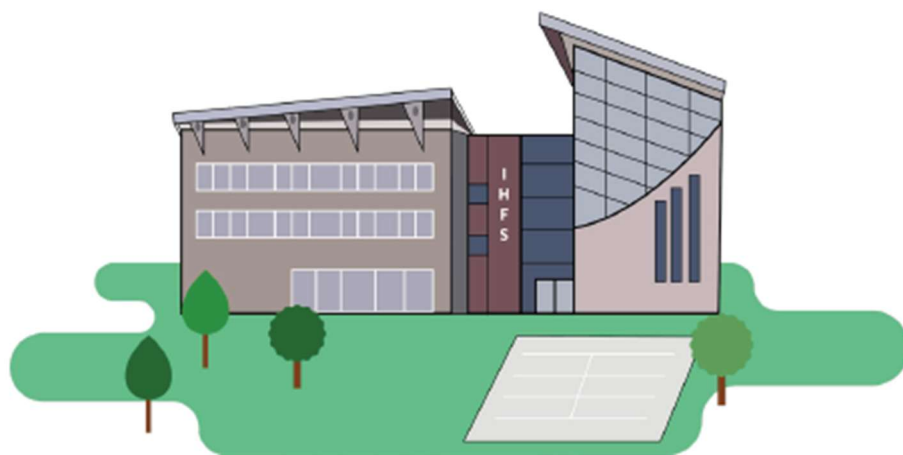




Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Dossier d'inscription
Institut Hospitalier de Formation en Santé

Formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI)

Date de la rentrée : mardi 1er septembre 2026 à 9h
A remettre par le candidat à l'IHFS lors du rendez-vous qui vous sera fixé par le secrétariat.

INSTITUT HOSPITALIER DE FORMATION EN SANTÉ
CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

6 rue Emile Didier - 62 000 Arras
Standard téléphonique : 03.21.21.10.64
Site web : www.gh-artoisternois.fr

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Table des matières

Liste des documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription à l'IFSI	3
Consigne concernant l'adresse Gmail	4
Fiche d'inscription – 1 ^{ère} partie.....	5
Fiche d'inscription – 2 ^e partie, financement	6
Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires.....	7
Algorithme vaccination hépatite B.....	8
Autorisation d'effectuer les stages de la formation infirmier pour un étudiant mineur	9
Si vous avez un parcours de formation scolaire ou universitaire pouvant vous permettre de prétendre à des dispenses d'Unité d'Enseignement.....	10
Informations diverses/FAQ	11



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Liste des documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription à l'IFSI

Pour tous les candidats :

- Fiche d'inscription (pages 5 et 6 du présent dossier)
- Attestation d'inscription à l'Université de Lille (certificat de scolarité) : <https://inscriptions.univ-lille.fr>
- Présentation de l'**original** de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour...)
- Adresse gMail **créée spécialement** pour la formation (voir consigne page 4)
- Attestation de sécurité sociale (à votre nom)
- Document de preuve justifiant votre statut à la sélection (voir page 6)
- Attestation d'assurance personnelle "**responsabilité civile**" en cours de validité
- Relevé d'identité bancaire nominatif (un RIB au nom des parents n'est pas autorisé)
- Attestation d'honorabilité : <https://honorabilite.social.gouv.fr>
- Attestation médicale de vaccination (voir page 7)

Pour les étudiants mineurs le jour de la rentrée :

- Fiche d'autorisation parentale (voir page 9)

Pour les étudiants étrangers (hors UE) :

- Titre de séjour mention étudiant en cours de validité (pour les primo-entrants étrangers un titre de séjour valide est obligatoire à l'entrée en formation).

Document à rajouter pour les candidats dont le français n'est pas la langue couramment parlée :

- Document justifiant le niveau de maîtrise du français (minimum niveau B2 selon examen du DELF)



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Consigne concernant l'adresse Gmail

Une plateforme numérique à l'IFSI sera mise à votre disposition dès la rentrée. Afin de pouvoir l'utiliser et communiquer avec vous, nous avons besoin d'une adresse de messagerie professionnelle, qui ne sera utilisée que dans le cadre de vos études d'infirmier.

Vous devrez impérativement créer une adresse mail sur gmail.com respectant les critères suivants :
prénom.nom@gmail.com

Si prénom composé : exemple marie-paule, vous devez noter mariepau

Si l'adresse existe déjà :

Vous devez noter prénom.nomJJMAA@gmail.com

JJMAA correspondant à votre jour de naissance suivi du mois de naissance suivi de l'année de naissance.

Aucun accent ne doit figurer sur l'adresse mail, aucun espace entre les différents éléments de l'adresse mail.

Exemple : marietherese.dubois040198@gmail.com (née le 4 janvier 1998)



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Fiche d'inscription – 1^{ère} partie

Identité

Nom de Famille (nom de naissance) :

Nom d'usage (nom marital) :

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de naissance (Nom et Code postal) :

Nationalité :

Coordonnées

Adresse :

Complément d'adresse (bâtiment, n° d'Appartement...) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail personnelle :

Adresse gMail créée pour la formation :

Divers

Situation familiale Célibataire Marié-e/Pacsé-e Concubinage autre :

Niveau d'étude :

Diplômes obtenus :

Personne à contacter en cas d'urgence (et lien de parenté) :

Téléphone de la personne à contacter :

N° INE (Identification National Etudiant) :

Nom et signature de l'étudiant-e,



Fiche d'inscription – 2^e partie, financement

Précisez votre situation à la date du : 1er avril 2026 si vous êtes inscrit sur parcours sup.
 14 janvier 2026 si vous êtes un candidat FPC

Je suis en poursuite d'étude sans interruption ou avec une interruption inférieure à 1 an (fournir un certificat de scolarité N-1)

Je suis demandeur d'emploi indemnisé ou non (fournir votre dernière attestation de demandeur d'emploi)

- Numéro France Travail :

- Inscrit à France Travail depuis le :

Je suis salarié dans le secteur public en activité, en disponibilité ou en congé parental

- Nom de l'employeur :

- Coordonnées de l'employeur :

- Formation financée dans le cadre (fournir une attestation de prise en charge de la formation)

de la promotion professionnelle

du CFP (congé de formation professionnelle)

financement personnel, nombre d'années financées :

Je suis salarié en CDD ou en intérim (fournir votre contrat valide à la date de référence)

Je suis salarié dans le secteur privé en CDI (fournir votre contrat valide à la date de référence)

- Nom de l'employeur :

- Coordonnées de l'employeur :

- Formation financée par :

déblocage de mon CPF, montant :

mon employeur, nombre d'années financées :

Transitions Pro : nombre d'années financées :

financement personnel, nombre d'années financées :

J'ai entrepris une démarche de démission reconversion avant la date correspondant à ma situation (fournir le justificatif de dépôt de la demande et l'accord de démission reconversion)

Nom et signature de l'étudiant-e,



Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires

Instruction n°DGS/R11/R12/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du Code la Santé Publique

Je soussigné·e, Docteur, certifie que

Nom prénom du candidat :

Date de naissance :

candidat à l'inscription en IFSI a été vacciné contre :

	Date (jour/mois/année)						
	1 ^{ère} inj.	2 ^{ème} inj.	3 ^{ème} inj.	Rappel	Rappel	Rappel	Prochain rappel prévu le
DTP : Antidiphtérique Antitétanique Anti-poliomyélitique							
Coqueluche							

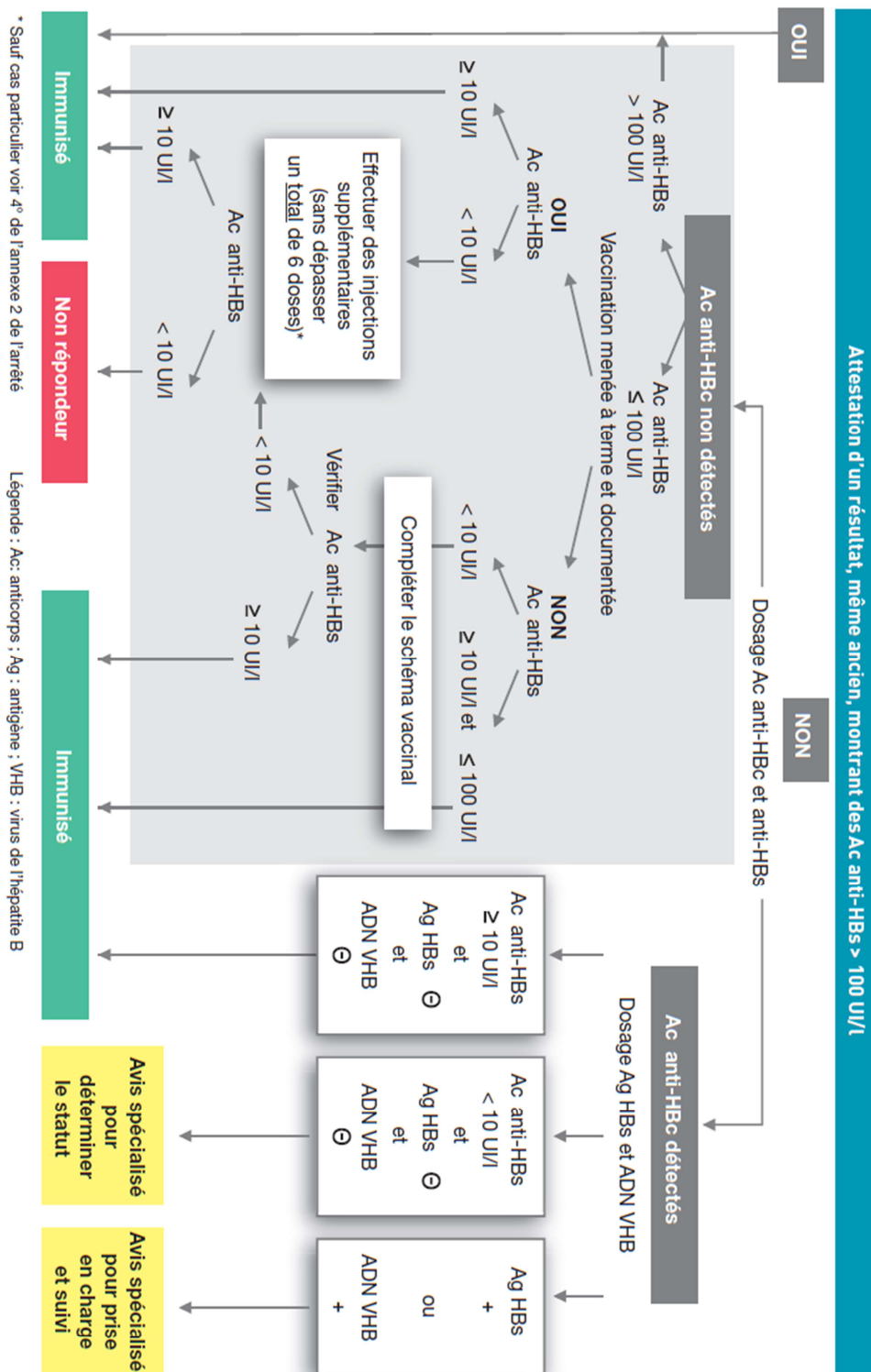
	Primo vaccination	1 ^{ère} inj. : / /	2 ^{ème} inj. : / /	3 ^{ème} inj. : / /	Rappel éventuel : / /
	Hépatite B	<p align="center">Contrôle de l'immunisation :</p> <p>Dosage des anticorps anti HBs : date RésultatUI/L</p> <p>Selon l'algorithme page suivante, le candidat est considéré :</p> <p>- immunisé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>- non répondeur à la vaccination <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>			

Date :

Cachet et signature du médecin :

Algorithme vaccination hépatite B

3.8 Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des professionnels de santé





Autorisation d'effectuer les stages de la formation infirmier pour un
étudiant mineur

Le représentant légal du mineur¹ :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Mère Père Autre (précisez) :

Autorise N'autorise pas

à effectuer les stages de la formation infirmier durant l'année universitaire 2025/2026, ou au plus tard
jusqu'à sa majorité

ma fille mon fils Autre (précisez) :

L'étudiant mineur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Code postal : Ville :

Merci de bien vouloir fournir la copie recto verso de la pièce d'identité du représentant légal.

A, le

Signature du représentant légal

¹ Article 371-1 du Code Civil



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Si vous avez un parcours de formation scolaire ou universitaire pouvant vous permettre de prétendre à des dispenses d'Unité d'Enseignement

Votre dossier de demande d'octroi de dispenses d'enseignements doit être impérativement adressé par courrier en accusé de réception **au plus tard le lundi 21 septembre 2026** dans une enveloppe identifiée à votre nom.

Toute demande non parvenue après cette date est irrecevable, ne pouvant être étudiée en commission pédagogique régionale, cela entraîne son annulation.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

- La photocopie de la pièce d'identité
- La photocopie des diplômes obtenus
- Le cas échéant, une attestation de validations des ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, la photocopie des certificats du ou des employeurs attestant l'exercice professionnel de l'intéressé en lien avec la formation infirmière
- Un curriculum-vitae
- Une lettre de motivation de demande d'octroi de dispenses



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Informations diverses/FAQ

Bourses

La formation n'est pas éligible à la bourse du CROUS mais à la Bourse d'Etudes Sanitaires et Sociales (BESS) de la région Hauts de France.

Publics éligibles à la bourse sanitaire et sociale (BESS) :

- Les élèves ou les étudiants
- Les demandeurs d'emploi

Publics non éligibles à la bourse sanitaire et sociale :

- Les salariés
- Les bénéficiaires d'une rémunération de la formation professionnelle au titre du statut de la Formation Professionnelle ou au titre de bénéficiaire du chèque PASS-FORMATION.
- Les bénéficiaires d'une Allocation complémentaire d'hébergement (ACH) délivrée par l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) originaires et résidents des collectivités d'Outre-mer.

Pour tous renseignements, ou déposer une demande :

<https://aides.hautsdefrance.fr>

Contact : Numéro vert : 0 800 026 080

Courriel : bess@hautsdefrance.fr

Je ne retrouve pas mon numéro d'INE

Vous pouvez trouver votre numéro INE en haut à gauche sur vos bulletins de notes du collège et du lycée. Votre numéro INE figure également sur votre relevé de notes du baccalauréat.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Si vous avez un bac antérieur à 1995, vous pouvez solliciter le rectorat

Je ne sais pas où trouver mon attestation de sécurité sociale

L'attestation de Sécurité sociale est disponible directement sur votre compte Ameli.fr.

Partout, à tout moment, les services Ameli sont accessibles depuis son compte Ameli gratuitement sur smartphone.



Information à destination des apprenants des formations sanitaires et sociales dont le suivi est assuré avec SolSTISS

Information sur le traitement de vos données à caractère personnel

Les informations recueillies lors de votre inscription et tout au long de votre formation agréée, autorisée et financée par la Région Hauts-de-France font l'objet de traitements informatiques destinés :

- au suivi des parcours de formation ;
- à l'alimentation de votre compte personnel de formation, le cas échéant ;
- aux évaluations des formations ;
- au suivi statistique des formations.

Ces traitements sont mis en œuvre par :

Région Hauts-de-France
Siège de Région
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, la licéité de ces traitements se réfère à l'article 6 (1).e du RGPD pour l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi la Région en vertu des articles 53 à 55, et 73 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et à l'article 6 (1).c du RGPD, relativement au respect d'une obligation légale à laquelle la Région est soumise en vertu du décret n°2019-1049 du 11 octobre 2019 (compte personnel de formation).

La fourniture des données est obligatoire et réglementée par les textes cités ci-dessus. À défaut d'un dossier complet, il ne pourrait y être donné suite par la Région Hauts-de-France.

Les données sont maintenues en base active 12 mois après la fin de la formation. À l'issue de ce délai, elles seront conservées selon leurs durées d'utilité administrative (en moyenne 10 ans) puis supprimées ou susceptibles d'être archivées selon la réglementation en vigueur.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services de la direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales de la Région Hauts-de-France, de l'organisme dans lequel l'apprenant suit sa formation, de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour le compte personnel de formation) et le cas échéant, de Pôle Emploi et des organismes chargés par la Région Hauts-de-France d'une mission d'évaluation.

Vous bénéficiez d'un droit général d'accès, de rectification, de limitation des informations vous concernant. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement, demander l'effacement de vos données, sauf si ces droits ont été écartés par une disposition législative.

Pour exercer vos droits ou pour les questions concernant les activités de traitement des données mises en œuvre par la Région Hauts-de-France, veuillez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France www.hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes

Si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr (CNIL, 3 place Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex).